### DEPARTEMENT DE L'EURE Lotissement "Les Charmilles" COMMUNE D'AVIRON

Plan de situation

Maître d'ouvrage

Géomètre-Expert

LEGENDE EXISTANT :

Limite matériaux

: Bouche à clé : Borne incendie

Regard Eaux Usées

Bord de chaussée

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

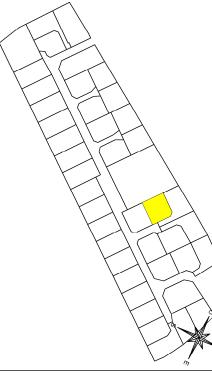
\_ot n°: 36

Référence cadastrale : AC n°XX

Surface plancher: 210m<sup>2</sup>

Echelle: 1/200

Date de publication: 17 Novembre 2023



Tél: 02 76 51 05 20 altéame TERRAINS À VIVRE

Bureau d'études V.R.D SODEREF



Paysagiste

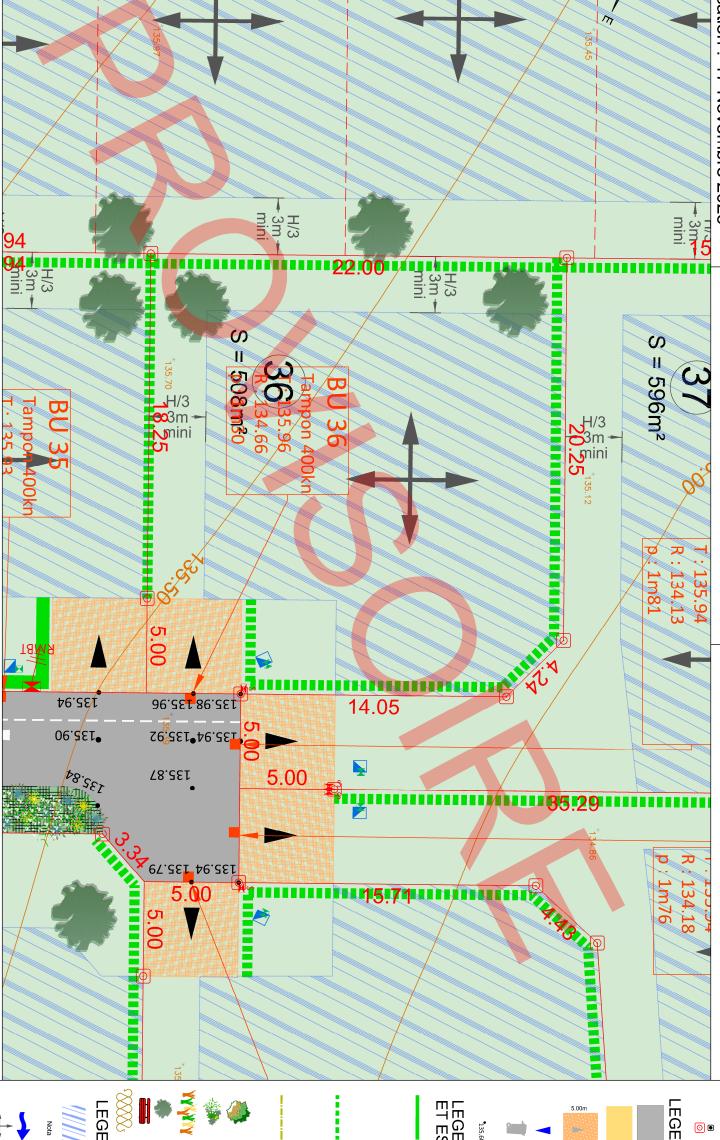
: Haut de Talus : Pied de Talus

: Arbres existants

: Eclairage public : Signalisation routière : Regard Eaux Pluviales : Chambre france télécom

Haie





Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux. Nota\*: Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au

### Limite du PLUi > Zone Ubm / Zone N périmètre d'emprise du permis d'aménager

courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF) Débord de Toit cote de niveau terrain naturel avant travɛux. (rattaché au NGF)

: Support france télécon

: Support électrique

: Coffret électrique : Coffret Gaz

Compteur eau Grille et avaloir EP

**○ ●** : borne ancienne : borne nouvelle

symbole ouvrage privatif
symbole ouvrage mitoyen
limite de piopriété

ACCES:

## **\_EGENDE VOIRIE ET**

: Voie mixte en enrobé Résine ou béton

Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non close réservée aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé en béton désactivé à a charge de l'acquéreur)

Nombre et position des accès non imposé

Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charce de l'aménageur). (voir PA.8 programme des travaux)

135.60 : Côte projet

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS : ionymus europaeus, Coryllus avellana, Ligustrum vulgare, purnum opulus, Syringa vulgaris, Cytissus scoparius)

Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, ces espaces communs et des entrées charreilères. Ces plantations devront être maintences et entretencues par les acquéreurs. Une clôure pourra être possée dernière la la haie à 1 m de la limite de propriété. (cf réglement écrit). Haie d'esserces locales (carpinus betulus ou Fagus sylvatica libre interprétation des acquéreurs). A la charge des acquéreurs Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une d'ôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).

Si un bâtiment est implanté en limite de propriété la haie ne sera pas imposée.

Haie d'essences locales planter à la charge de l'aménageur. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ses plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une dôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf. notice paysagère).

Plantation d'arbre à la charge de l'aménageur

: Plantation d'arbustes à la charge de l'aménageur

: Massifs de plantes hélophytes dans les dépressions des noues et du bassin à a charge de l'aménageur

: Plantation d'arbre à la charge de l'acquéreur : Banc posé à la charge de l'aménageur

: Zone tampon paysagère (cf. règlemenl écrit PA.10.1 et notice paysagère annexée au PA.10.1)



## LEGENDE IMPLANTATION :



: Zone constructible si lss constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLUih : Les abris de jardins dune emprise inférieure à 10 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible. Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots.

: Au moins 50% du faîtage principa doit respecter un des deux axes

: obligation de créer une continuité piétonne

# LEGENDE RESEAUX :

Nota\*\*\* : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur

des lots, à la charge des futurs acquéreurs.

Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)

X

Coffret de coupure sur socle

Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE" : Boite branchement

OSSIER n. 220428